



asr pro

soutien administratif
conseil RH



Formation professionnelle Déclaration d'activité

Par Amélie, consultante en gestion d'organisme
de formation chez ASR Pro

La déclaration d'activité

Lorsque tu crées une formation, quelque soit le domaine, le public concerné, son niveau et tout et tout... Tu dois déclarer ton activité de formation.

Tu as déjà du entendre parler du NDA !?

Il s'agit justement du Numéro de Déclaration d'Activité.

Pour faire cette demande, tu dois déjà fournir un certain nombre de documents.

- ▶ La copie du justificatif d'attribution du SIREN
- ▶ Le Bulletin n°3 du casier judiciaire du dirigeant ou du déclarant (oui il doit être vierge pour exercer en tant que formateur)
- ▶ Un document contractuel prouvant la mise en place de la première formation
 - ▶ Première convention de formation professionnelle
 - ▶ Bon de commande ou facture de la prestation de formation
 - ▶ Premier contrat de formation professionnelle
 - ▶ Contrat d'apprentissage
- ▶ Contenu des actions leur organisation et les moyens techniques et pédagogiques mobilisés (programme de formation)
- ▶ CV des formateurs
- ▶ Facultatif : Justificatif concernant la première prestation de formation réalisée les personnes ayant suivi cette formation ou la nature de cette formation

En tant que formateur indépendant, avec ton NDA, tu deviens Organisme de Formation.

Il y a de nouveau des obligations à respecter pour garder ton NDA et être dans les clous vis-à-vis de l'administration.

Voici la liste des documents que tu dois fournir ou mettre à disposition des apprenants qui feront des formations via ton organisme :

- ▶ Programme de formation
 - ▶ Contrat ou convention de formation professionnelle
 - ▶ Règlement intérieur
 - ▶ Convocation
 - ▶ Feuille d'émargement
 - ▶ Evaluation de satisfaction à chaud et à froid
 - ▶ Attestation d'assiduité
-
- ▶ **IMPORTANT :**
Il est **obligatoire** de réaliser un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) tous les ans pour conserver son NDA.
Que les formations aient été réalisées en direct ou en sous-traitance ou par des sous-traitants !



asr pro

C'EST PLUS CLAIR ?

J'espère que ces deux listes te seront utiles !

Si tu es perdu.e au milieu de cet océan de documents, que tu ne sais pas comment créer un programme de formation, une séquence pédagogique, des contrats, des conventions...

Je peux t'accompagner pour créer ton Organisme de Formation ou t'aider à réaliser les différentes obligations administratives, mettre à jour tes documents, les adapter à ta situation...

Bref, tu n'es pas obligé.e de naviguer à vue ou seul.e !

Qu'attends-tu ?

Je peux aussi te seconder sur la gestion au quotidien de ton Organisme de Formation

J'accompagnerai volontiers ton Organisme vers la **Certification QUALIOPi !**

[Réserve ton appel !](#)

Tu peux me suivre sur les réseaux pour rester informé.e

